Représentant de proximité du CSE

Mise à jour : Fév. 2024

Durée : 2 jours - 14 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la mission du représentant de proximité
- Connaître les moyens d'actions pour être capable d'exercer sa nouvelle fonction
- Comprendre comment interagir avec les différents acteurs

PRÉREQUIS

- Pas de prérequis spécifique

PARTICIPANTS

- Toute personne volontaire ou désignée par l'entreprise comme référent sécurité, ayant une sensibilité pour l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques en entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée
- Evaluation des acquis tout au long de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Positionnement préalable oral ou écrit
- Evaluation formative tout au long de la formation
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles

MOYENS TECHNIQUES EN PRÉSENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES À DISTANCE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprises comme en Intra-Entreprise
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré
- Les participants reçoivent une invitation avec un lien de connexion
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition auprès de notre équipe par téléphone au 03 25 80 08 64 ou par mail à secretariat@feep-entreprises.fr

ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

ACCESSIBILITÉ

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages

Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Rappel réglementaire sur la création du représentant de proximité

- Rappel réglementaire sur la création du représentant de proximité

Le CSE en bref

- Le CSE en bref
- Ses attributions
- Le mandat
- Le fonctionnement

Les notions en matière de prévention

- Les principes de base de la prévention
- La santé, la sécurité et les conditions de travail
- Les responsabilités
- La connaissance des différents acteurs

Le mandat du représentant de proximité

- Les missions
- Les moyens
- Les échange avec le CSE

Les risques professionnels et les conditions de travail

- Définition du risque et les différentes typologies
- Recenser les suggestions des salariés de l'entreprise
- Analyser, recueillir et évaluer les risques (DUER)
- Les mesures de prévention
- L'approche par la Qualité de Vie au Travail
- Le compte professionnel de prévention

Les autres missions possibles

- Prévenir les situations de harcèlement
- Reconnaître les charges de travail trop importantes
- Etre capable de recommander des actions de nature à améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail
- Etre un relai de communication interne

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Contexte réglementaire : La "fonction" de représentant de proximité a été instaurée par les ordonnances du 22 septembre 2017 (Art. L. 2313-7 L'accord d'entreprise défini à l'Art. L 2313-2 du Code du Travail). Le représentant de proximité est désigné

- Contexte réglementaire : La "fonction" de représentant de proximité a été instaurée par les ordonnances du 22 septembre 2017 (Art. L. 2313-7 L'accord d'entreprise défini à l'Art. L 2313-2 du Code du Travail). Le représentant de proximité est désigné